

AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUE DE PRESSE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA- Siège social : Rue Hédi Nourira Tunis

APPEL A CANDIDATURES DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BNA

I- Objet :

LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE se propose de désigner, par voie d'appel à candidatures, un Administrateur Indépendant pour siéger dans son Conseil d'Administration.

II- Conditions d'éligibilité :

Le candidat éligible au poste d'Administrateur Indépendant au Conseil d'Administration de la BNA doit remplir les conditions énumérées dans les « Termes de Référence », document à retirer gratuitement auprès du Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés, Immeuble BNA, Rue de Syrie 14ème Etage - Tunis 1001- ou à télécharger sur le site web de la BNA : (www.bna.tn) et ce, à partir de la publication de cet avis.

III- Constitution du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter les documents ci-après :

- Une demande de candidature au poste d'administrateur indépendant au nom de Monsieur le Directeur Général de la BNA.
- Une lettre de motivation manuscrite présentant notamment le candidat, les motifs de sa candidature, son profil, etc.
- le document des "Termes de Référence" portant la mention lu et approuvé ainsi que la signature légalisée du candidat.
- la fiche signalétique dûment remplie et signée par le candidat suivant modèle en annexe 1 du document "Termes de Référence".
- le curriculum vitae du candidat suivant modèle en annexe 2 du document "Termes de Référence".
- une copie de la carte d'identité nationale.
- une copie conforme des diplômes obtenus.
- les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat: Attestation(s) de travail originales ou copie(s) conforme(s) justifiant la qualité et l'expérience professionnelle du candidat.
- les documents justifiant, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre de conseil d'Administration d'une société anonyme.

- une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat suivant modèle en annexe 3 du document "Termes de Référence".
- un bulletin numéro 3: extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature ou copie du récépissé du dépôt de la demande d'obtention du bulletin numéro 3 auprès des autorités compétentes.
- un certificat de non faillite datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature ou copie du récépissé du dépôt de la demande d'obtention du certificat de non faillite auprès des autorités compétentes.
- L'original ou copie certifiée conforme de l'attestation CNSS (pour les affiliés à la CNSS) valable à la date limite de réception des offres.
- L'original ou copie certifiée conforme de l'attestation fiscale valable à la date limite de réception des offres.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés dans les «Termes de Référence» sera automatiquement éliminé.

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la BNA, par écrit, selon l'un des deux modes suivants : Fax : 71 832 080 – E-mail : salah.hosni@bna.tn.

IV- Remise du dossier de candidature:

Le dossier de candidature doit être envoyé par voie postale, sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par Rapid Poste ou déposé directement, contre décharge, au Bureau d'Ordre Central de la B.N.A, -5 rue de Syrie 1001 Tunis-, **au plus tard le Mardi 16/04/2019 à 17h**, date et horaire limite de réception des dossiers de candidature (le cachet du bureau d'ordre central faisant foi).

Il doit être présenté comme suit : Une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Directeur Général de la BNA, et portant la mention :

« A NE PAS OUVRIR - APPEL A CANDIDATURES N° 02/2019 »

DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR INDEPENDANT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BNA

La liste des candidats admis à concourir sera arrêtée par la commission désignée à cet effet.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.